

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Mathilde POLACCI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Martine BAURIN qui a donné procuration à F. Elu

Guy JATIVA qui a donné procuration à D. Bussignies

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Délégation pour signature du bail commercial au 9 place de la mairie – rez de chaussée

M. le Maire explique le bâtiment, sis 9 place de la mairie, rez de chaussée, est libre d'occupation à ce jour et annonce qu'il a recueilli la demande en location de M. Olivier NOE, demeurant à Sebourg, afin d'y implanter un commerce d'épicerie.

Le loyer mensuel sera à hauteur de 100 euros. Une revalorisation du loyer sera prévue tous les 3 ans. L'entrée dans les lieux et la 1^{er} échéance de loyer auront à la remise des clés.

La commune prendra à sa charge

- les honoraires du notaire GAUSSIN, sis à Jenlain ;
- et les frais de bail évalués à 750 euros HT.

L'assemblée, après en avoir débattu, et vote, (18 pour – 1 abstention), accepte cette proposition de bail commercial, et autorise M. Le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier LENNE, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 02.04.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 29.03.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240327-240329_D1150SY-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER